

ANTENNE RELAIS

15 12 2008

## L'avis de l'opérateur et du propriétaire

L'opérateur téléphonique et le propriétaire du bâtiment donnent leur point de vue. Laurent Vitoux, directeur régional France Telecom Orange.

« À Bully-les-Mines et autour, nous avons le projet de compléter la couverture de notre réseau et d'offrir de nouveaux services. Une fois présenté, le projet peut mettre de six mois à un an pour se concrétiser. Aux "Libellules", ce ne sont pas trois antennes mais un mât avec trois équipements actifs qui sont prévus.

Les opérateurs s'appuient sur toutes les directives officielles : concernant les ondes électromagnétiques des antennes (FM, télé, téléphone), les cabinets d'études et les lois déterminent des seuils que nous respectons ; nous sommes même largement en dessous.

Les règles sont fixées par le ministère de la Santé.

Nous ne sommes pas des irresponsables : si nous installons des antennes, c'est qu'elles sont sans danger pour la population.

Et plus il y en aura, plus leur puissance (Ndlr de next-up : irradiation artificielle) sera faible.

Pas besoin de principe de précaution donc : il ne faut pas faire l'amalgame avec l'utilisation du téléphone mobile pour lequel il est conseillé de prendre des précautions d'utilisation, notamment en matière de durée quotidienne. S'il le faut, nous sommes prêts à rencontrer le maire. » Mme Da Costa, responsable d'ICF Nord-Est à



Pylône à Bully-les-Mines (Ph Ajt. N-UO)

Paris, propriétaire des « Libellules ».- « La procédure est simple : des opérateurs téléphoniques sollicitent nos agences ou notre siège parisien puis nous présentent leur projet. Une étude préalable est engagée, sur laquelle ICF doit être d'accord. Si une décision gouvernementale parlait de risque majeur, on arrêterait tout. (Ndlr de Next-up : [ICF est-il assuré en RC contre les CEM ? Réponse : NON](#))

Les locataires sont nos clients et si nous constatons une levée de boucliers, nous en tenons compte (à Bully, je ne savais pas qu'une pétition était ouverte). Sinon, le projet de l'opérateur suit son cours, en respectant le cahier des charges. Un cabinet indépendant, spécialisé dans la radiotéléphonie, nous rend son rapport sur la technique, la santé et l'environnement. À Bully, nous en sommes au stade de la déclaration préalable. Rien n'est définitif et nous serons attentifs à ce dossier, nous le suivrons de près. » F. C.



TGI de NANTERRE  
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. [Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\)](#):

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

Aller à l'essentiel,  
c'est rendre la téléphonie mobile "compatible" avec la santé humaine,  
c'est [aider](#) Next-up organisation dans son combat,  
notamment pour engager des procédures en Justice,  
c'est faire adopter le standard BioInitiative

[0.6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)

